

Vivre à La Roquette

Bulletin municipal de la commune de La Roquette-sur-Siagne



Compte administratif 2017



Lancement collecte des déchets alimentaires



Visite du C.I.C.T.

www.laroquettesursiagne.com

ACTUALITÉ

Lancement de la collecte des déchets alimentaires - p 3

DOSSIER

Compte administratif 2017 - p 4-6

VIE COMMUNALE

Points de regroupement - p 7
Travaux - Tutelle - p 8
Conciliateur de justice - p 9
Visite du centre de tri - p 12
Débroussaillage - p 13

ECO-CITOYENNETÉ

Formation jardinage - p 14
Brigade de l'environnement - p 15
CLIINK - p 18

Vie associative - p 16

Avril - mai 2018
Numéro 84



LE MOT DU MAIRE

Chères Roquettanes, Chers Roquettans,

Quelques jours après sa distribution, un Roquettan anonyme a déposé dans la boîte aux lettres de la mairie, un exemplaire du N° 83 de Vivre à la Roquette, avec la mention «TEKITOI» barrant rageusement l'article : «le mot du maire».



Certes, depuis dix ans, nous avons fait le choix de ne pas utiliser le bulletin municipal comme «faire valoir» des élus. Contrairement à la plupart des communes, vous n'y trouvez pas la photo des élus ni leur panégyrique à toutes les pages. Ce qui compte pour notre équipe, c'est le travail réalisé, pas la publicité des édiles.

Mais de là à ne pas connaître du tout les élus semblerait démontrer un certain désintérêt par rapport à la vie communale... Ne voulant pas laisser notre administré sombrer dans les limbes d'une surprenante ignorance, voici un C.V. express de ma modeste personne :

«Jacques Pouplot, 72 ans, marié, deux enfants, Roquettan depuis 21 ans. A fait toute sa carrière professionnelle dans les différents Laboratoires pharmaceutiques du groupe Rhône Poulenc, secteur commercial – marketing. Elu une première fois en 2003, a démissionné en 2005. Elu en 2008 en tant que 1^{er} adjoint avec André Roatta, puis réélu en 2014, maire depuis décembre 2017».

Enfin, si je ne suis pas natif de la Roquette, j'ai fait le choix d'y vivre et c'est la meilleure preuve d'attachement à notre belle commune, pour laquelle je me dévoue depuis, quotidiennement, avec toute l'équipe. Maintenant vous savez tout.

Je vous souhaite à tous un printemps plein de soleil, dans le ciel et dans vos cœurs.

Jacques Pouplot
Maire

Vice-président du Pays de Grasse

CCAS - INFO SENIORS

Suite aux restrictions de budget alloué par l'Etat aux communes et l'augmentation croissante des demandes d'aides sociales, le comité d'administration du CCAS a pris la décision de supprimer le repas qui était proposé au mois de mai, préférant privilégier le côté «action sociale». Les membres du CCAS comptent sur votre compréhension, étant

conscients de la déception que vous éprouverez à cette modification.

Une invitation à la fête de la Saint Jean Baptiste est à l'étude, pour permettre de pérenniser le lien social que constituent ces rencontres.



LE COIN DES POÈTES

Avril se découvre d'un fil.

Le printemps m'émoustille, tel un poisson
je frétille...

Allez! L'aventure est cocasse, c'est une farce.

Dans les cieux, un ange plein d'émotion
se fait messenger d'une annonciation.

Lors de nos nuits une lune rousse, de clarté,
nous éclabousse.

La mémoire de notre histoire nous impose un
devoir : "honorer sans distinction le souvenir des
victimes de la déportation, de la concentration,
de l'éradication."

Un brin de bonheur !

Ornés de clochettes nos travailleurs,
manoeuvres de défilés, se font chômeurs.

A l'encontre du ciel, mon regard en élévation
berce mes pensées dans la douce ascension.

Les commémorations de "Victoires",

du Triomphe de Jeanne jusque sous l'Arc, nous accordent l'espoir.

Espérons que la Pentecôte me voit sain d'esprit pour écrire la prose
dont je suis épris.

La gourmandise nous aiguise :

«Vite! En quête d'un saint-honoré, courez chez votre boulanger.»

A notre 'Eze' la fraîcheur du Paillon

nous conduit à la Trinité de notre région.

Des petites mains confectionnant de délicats objets aux grosses

paluches présentant maladroitement un bouquet, devant les yeux de
notre mère chacun d'entre nous reste un enfant.

Aussi, le dernier dimanche de mai, en repère,

je souhaite le "BONHEUR" d'une fête à toutes les mamans.



Philippe BORODINE

COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : C'est parti !

Distribution du matériel de collecte

Nous rentrons dans la phase opérationnelle de la mise en place de cette nouvelle collecte. Courant avril, les outils de collecte des déchets alimentaires vont être distribués. **Soit vous compostez à domicile** et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) vous offre un composteur, **soit vous participez à la collecte** et vous serez dotés d'un bac de collecte. Dans les deux cas, des sacs compostables et un bio-seau vous seront aussi offerts.

Pour les logements collectifs et les points de regroupement, des containers à couvercle marron seront installés et vous recevrez aussi des sacs compostables et un bio-seau. Si vous n'avez pas été contacté, vous pouvez encore appeler le numéro vert : **0 800 349 785**. Le début de la collecte est prévu le **7 MAI**.



Une collecte utile et efficace pour l'environnement

Les déchets alimentaires représentent le tiers du poids de notre poubelle grise. En les collectant séparément, on peut faire baisser les tonnages d'ordures ménagères (OMR), donc leur coût. Rappel : une tonne d'OMR coûte près de 300 € à collecter et à traiter. Collectés séparément, les déchets fermentescibles peuvent produire du compost au lieu d'aller polluer les décharges. C'est donc un acte éco citoyen en même temps qu'une source d'économies.

Cette collecte est généralisée dans les pays d'Europe du Nord : Allemagne, Suède, Danemark... et y a démontré son efficacité. En France, une trentaine de collectivités l'a mise en place, avec des résultats impressionnants.

Alors que nous produisons près de 400 kilos d'ordures ménagères

(OMR) et payons plus de 200 € de TEOM par habitant, ces collectivités produisent en moyenne 180 kilos d'OMR et paient moins de 90 €...

Exemple à suivre...

Un point d'information et d'exposition des matériels qui vous sont proposés est en place dans le hall de la mairie.

N'hésitez pas à venir vous renseigner.

**A partir du 7 mai 2018
NOUVEAU :**

Jours de collecte

LUNDI matin : collecte des déchets alimentaires (bac marron), sortez votre bac le dimanche soir, attention de **ne pas sortir** le bac «gris».

JEUDI matin : collecte du **tri sélectif**, sortez votre sac jaune le mercredi soir

VENDREDI matin : collecte des **ordures ménagères** (OMR, bac gris), sortez votre bac le jeudi soir.

Mêmes jours de collecte pour les points de regroupement.



Point «info» collecte dans le hall de la mairie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement regroupe les dépenses engendrées par les services offerts à la population.

A quoi servent vos impôts ?

Les dépenses de fonctionnement : 5 832 041 €

En augmentation de 1,6 %. Si l'on occultait l'augmentation de 100 000 € de la dotation à la provision du PAE «Clos de Siagne», elles seraient en réalité en légère baisse pour la deuxième année consécutive.

Les dépenses de fonctionnement sont donc parfaitement maîtrisées.

Nos achats ont augmenté de 1,1 % et les charges de personnel ont légèrement diminué, mais elles représentent encore 57 % des dépenses.

Comment sont-ils répartis ?

Les dépenses scolaires constituent le premier poste de dépenses.

Déduction faite des recettes de la cantine scolaire, la commune consacre 2 580 € de dépenses de fonctionnement par enfant.

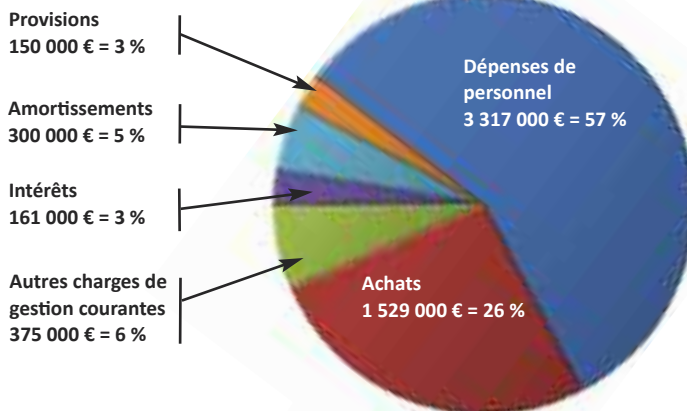
D'où viennent les recettes ?

Les recettes de fonctionnement : 6 287 530 €

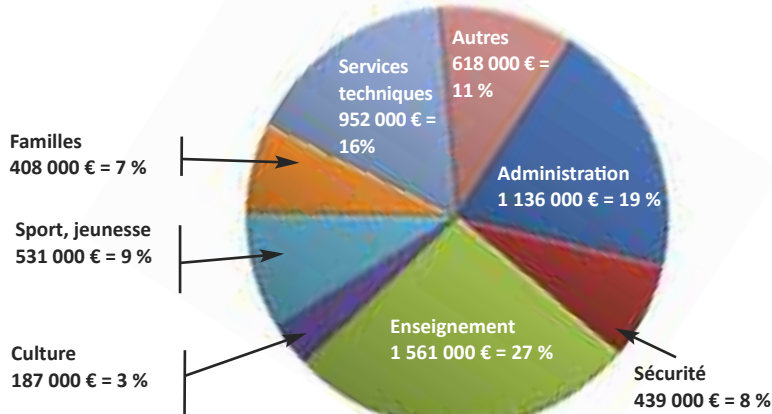
Les taxes d'habitation et foncières, 3 286 087 € ne couvrent toujours pas la masse salariale. Elles constituent plus de la moitié de nos recettes et représentent environ 600 € / habitant, ce qui est très faible comparé à certaines communes voisines, où elles représentent plus du double (voir VALR N° 82 p 11)

Les dotations de l'Etat ont diminué de 74 000 € (- 394 000 € depuis 2011). La pénalité SRU a augmenté de 54 000 €, et la péréquation intercommunale de 14 000 €. Heureusement, les droits de mutation ont enregistré un niveau record en 2017.

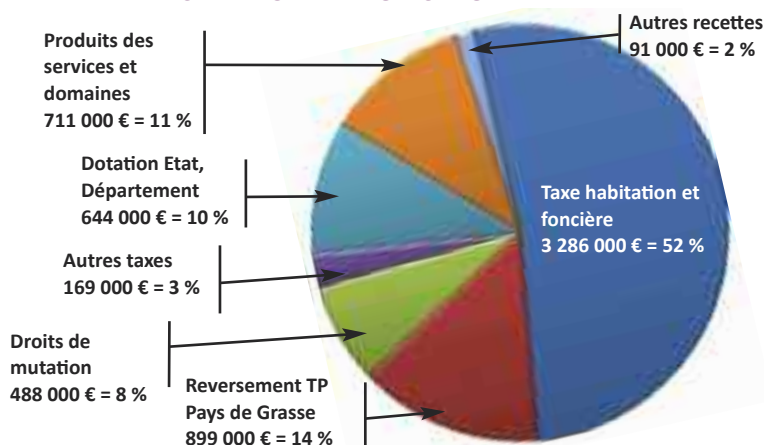
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE



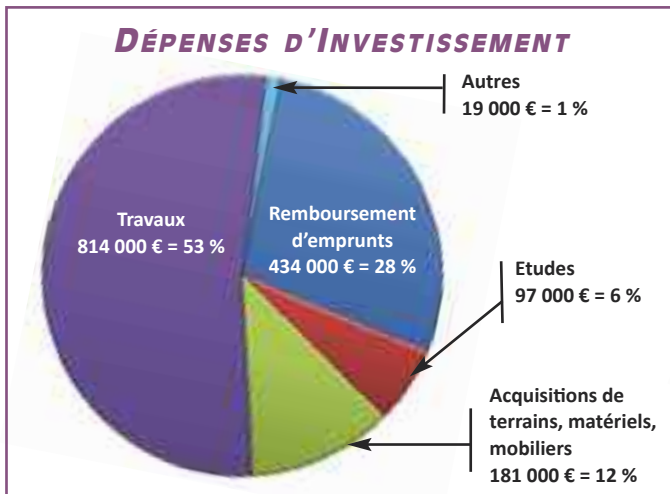
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Etat de la dette

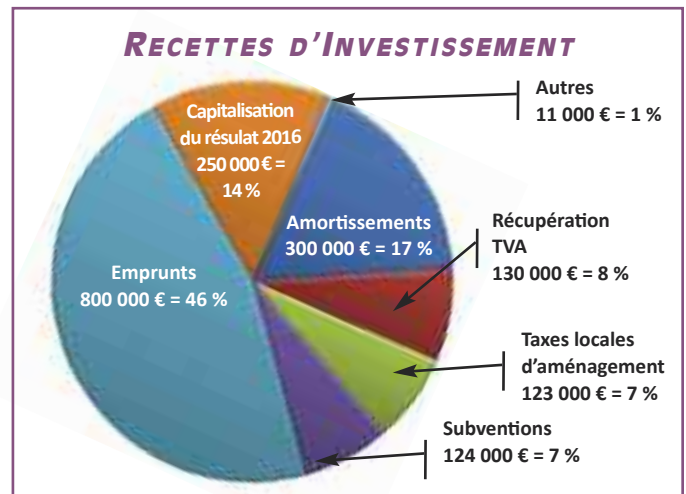
Elle s'élève à 5 545 324 euros, soit 992 € par habitant. Cet endettement équivaut à 7,3 ans de capacité d'autofinancement ce qui est peu. Tous nos emprunts sont contractés à taux fixes ou indexés sur le taux du livret A (très bas actuellement). Cet endettement est très raisonnable au vu des investissements considérables de ces dernières années. Elle représente 88 % de nos recettes de fonctionnement et la charge annuelle de la dette (remboursement + intérêts) 9,4 % de ces recettes.

BUDGET INVESTISSEMENT



Dépenses d'investissement = 1 545 080 €

Les dépenses d'équipement (Etudes, acquisitions de terrains, de matériels et les travaux) représentent un montant de plus d'un million d'euros.



Recettes d'investissement = 1 738 152 €

L'emprunt contracté permettra de financer, début 2018, la fin des travaux entrepris en 2017 (chemin des Roques). Tout l'excédent de fonctionnement 2016 a été affecté à l'investissement soit 250 000 €.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2017

- aménagement de la salle des Marronniers
- rénovation extérieure de la Maison Estable
- réhabilitation de l'ancien dojo en salle pour associations
- sol souple à l'école du village
- sécurisation des écoles
- extension de la vidéo surveillance
- sécurisation du lit du Coudouron
- interconnexion en fibre optique des bâtiments communaux
- élargissement, sécurisation, éclairage public et réseau pluvial tranche 1, chemin des Roques
- jeux d'enfants et Padel à la base de loisir
- arrêt de bus de Dandon
- élargissement du haut du chemin de l'Ecole Vieille



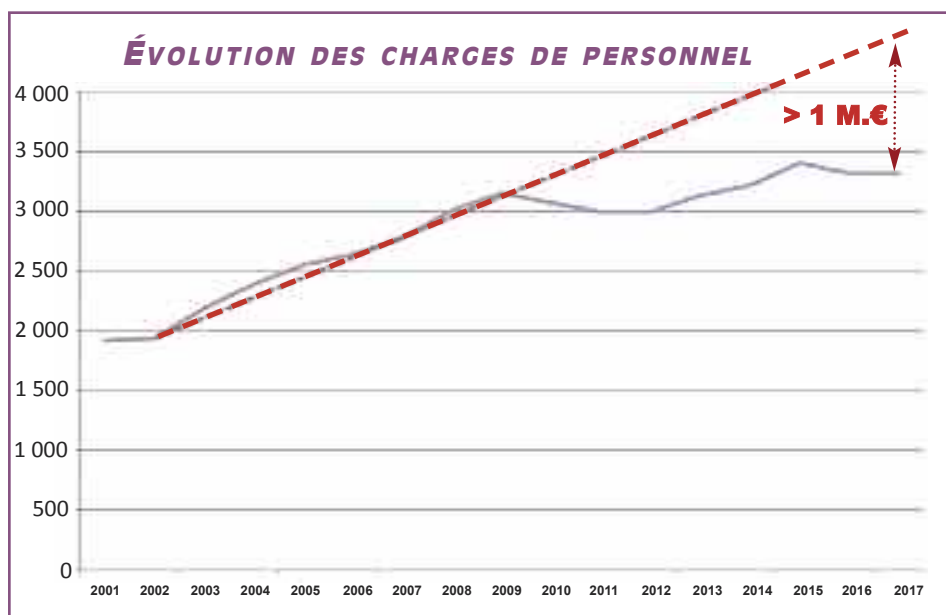
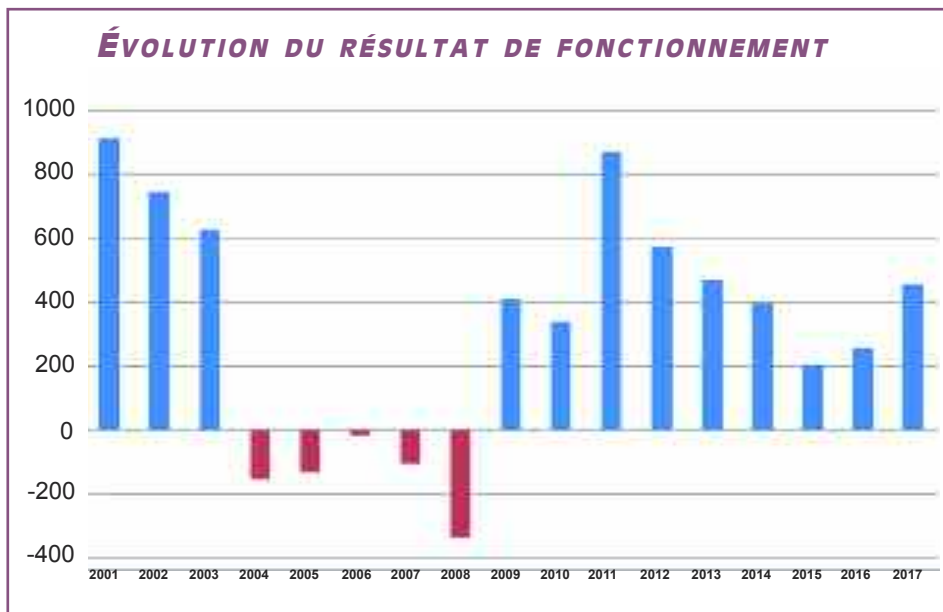
ÉVOLUTIONS

Evolution du résultat de fonctionnement

Le niveau exceptionnel des droits de mutation et des taxes a généré une augmentation inattendue du résultat de 200 000 €.

Ce résultat de 455 489 € est correct si l'on prend en compte la dotation aux provisions.

Un résultat équivalent à 10 % des recettes de fonctionnement serait souhaitable.



Evolution des dépenses de personnel

Elles ont légèrement diminué pour la deuxième année consécutive.

Ce qui est un excellent résultat (augmentation annuelle normale de 3 %).

L'effectif du personnel a diminué depuis 2008 !

Nous employons 98 agents, dont 4 en disponibilité, soit si l'on tient compte des temps partiels, 93 équivalents temps plein.

Cela est dû à notre effort de réorganisation des équipes au fur et à mesure des départs à la retraite.

Si ces dépenses n'avaient pas été maîtrisées, elles coûteraient plus d'un million d'euros supplémentaires.

PERSPECTIVES 2018

Recettes de fonctionnement

Les bases d'imposition devraient être désormais automatiquement réévaluées en fonction du taux d'inflation de l'année précédente (cette année + 1,24 %).

L'Etat s'est engagé à compenser intégralement le dégrèvement de taxe d'habitation pour les foyers modestes.

Il a, d'autre part, décidé une pause concernant la diminution de la Dotation de fonctionnement (DGF) et l'augmentation du Fonds de péréquation intercommunal (FPIC). Enfin !

Mais la pénalité SRU (logements sociaux), comme pour beaucoup de communes, augmentera. Elle sera plus que doublée ! passant de 81 000 € à 172 000 €.

Les droits de mutation, liés aux transactions immobilières, après une année record devraient sensiblement diminuer.

Dépenses de fonctionnement

Grâce aux efforts d'économie et malgré un redémarrage de l'inflation, nos achats devraient nettement diminuer.

Les charges de personnel également, mais l'aide de l'Etat va fortement diminuer avec la fin des emplois aidés.

Cette année encore il faudra augmenter la provision PAE «Clos de Siagne» de 150 000 €.

Le retour à la semaine de 4 jours d'école en septembre devrait engendrer des économies, encore difficiles à évaluer.

Les investissements

Ils feront l'objet d'un article détaillé dans la prochaine édition de notre magazine.

COLLECTE DES DÉCHETS : fermer les points de regroupement

Nous ne sommes pas tous égaux devant la collecte des déchets. En effet, certaines voies ne peuvent pas être collectées en porte à porte, car elles ne permettent pas à la benne de faire demi-tour et sont desservies par des points de regroupement.

Dans certains cas, comme le vieux village, il est possible de collecter ces voies avec une mini-benne. Par contre, dans le cas de voies privées, il faut que **TOUS** les riverains donnent leur autorisation de passage, pour que la collecte soit faite en porte à porte.

Malheureusement, les points de regroupement ouverts sont des endroits qui attirent les dépôts sauvages. C'est pour cela que Christian Mangino, en charge du dossier collecte, a entrepris un plan important de fermeture de ces dépôts. Chaque riverain possède une clé pour accéder au local. Certains locaux ont été fermés par les copropriétaires privés.

Sur 52 points de regroupement ouverts en 2008, 19 ont été fermés, 19 ont été supprimés en passant en porte à porte. Il ne reste que 14 points de regroupement ouverts actuellement, dont deux font l'objet d'incivilités importantes : impasse de Meayne (voie privée en enquête) et en haut du chemin de Dandon (à l'étude). Cette démarche est très efficace et a fait baisser de façon importante les incivilités.



Bastidasse



Caillenques



Les Nasques



Gourquettes



E.C.S.

Exemples de points de regroupement fermés.



Les Cistes



Place Marronniers



Hameau St Jean

TRAVAUX

Chemin des Roques

Le chantier du chemin des Roques s'inscrit dans un projet pluriannuel, qui s'étend de l'avenue de la République jusqu'au Camin Estreich.

Ce chemin, très étroit à certains endroits était très dangereux. La zone de travaux en cours s'étend du chemin de Meayne au chemin de la Santoline.

Nature des travaux actuels :

- élargissement du chemin avec un minimum de 7 m de large ;
- création d'un trottoir ;
- création d'un réseau d'eaux pluviales ;
- enfouissement de l'éclairage public, des câbles Telecom ;
- réhabilitation du réseau d'assainissement ;
- reprise des vannes d'eau potable

D'ici à la fin du chantier, la reprise des revêtements permettra d'installer deux plateaux ralentisseurs (l'un au droit du chemin de Meayne, l'autre au droit du chemin du Cros).



TUTELLE CONFÉRENCE DÉBAT

MISE SOUS TUTELLE : prévoir demain avec vos capacités d'aujourd'hui

La survenance d'une incapacité juridique dont l'origine peut-être motrice, physique ou intellectuelle peut entraîner la mise en place d'une mesure de protection : **LA TUTELLE**.

La désignation par le Tribunal du représentant et la désignation de sa mission ne sont pas toujours faciles à déterminer et à organiser surtout si la personne vulnérable ne peut plus exprimer ses souhaits et son consentement. De plus, la mise en place de cette tutelle prend généralement plusieurs mois pendant lesquels aucune décision sur la gestion des biens particuliers et professionnels n'est possible.

Afin d'anticiper cette situation et d'en éviter les aléas, il est possible de mettre en place un **MANDAT DE PROTECTION FUTURE** opérationnel dès la survenance de la perte de capacité juridique liée à un accident et ou une maladie.

Sont concernés : particuliers, chefs d'entreprise, parents d'enfants handicapés...

L'association «France Tutelle» assistée d'un notaire, vous invite à une **conférence débat** qui sera suivie d'un cocktail et d'un lot à gagner par tirage au sort.

Vous pouvez vous inscrire au **06 62 46 12 37** ou par e-mail : mireille.rousseau@gmail.com et formuler les questions que vous souhaiteriez voir traitées lors du débat.

CONFÉRENCE - DÉBAT
animée par France Tutelle
JEUDI 12 AVRIL À 18 H 30
Espace St Jean
Salle des Marronniers

LA CONCILIATION



Résoudre à l'amiable les conflits de la vie quotidienne en dehors de tout procès

La conciliation est une institution créée par décret du 20 mars 1978 et mise en place par le Ministère de la Justice. Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et **bénévole**. Il est nommé sur proposition du juge d'instance (du tribunal auquel il est rattaché) par ordonnance du premier président de la cour d'appel.

Dès qu'il est l'objet d'une saisine, il propose une réunion au cours de laquelle il écoute et recherche une solution de compromis tout en respectant les intérêts de chacune des deux parties présentes. Le débat doit être contradictoire. En toutes circonstances, il a un devoir de probité, d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité.

Son intervention (différente et complémentaire de celle du magistrat) est de **résoudre à l'amiable les conflits de la vie quotidienne en dehors de tout procès**.

Son action concerne pour l'essentiel des conflits individuels entre (et/ou réciproquement) les particuliers, les entreprises, les artisans ..., tels que : querelles de voisinage ou de famille - problème

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Tribunal d'instance de Cannes

Jean-Marie Borloz

Conciliateur de Justice

de mitoyenneté – conflit entre propriétaire, locataire - consommateur et professionnel - désaccord entre fournisseur et client - contestation d'une facture - problèmes de copropriété - difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent - etc.....

Son rôle n'est pas de juger, mais de rechercher un accord. S'il constate qu'une des parties ne respecte pas une règle élémentaire de droit, il ne manquera pas de le faire savoir. En aucun cas, il ne traite les questions concernant l'état des personnes ou de droit de la famille (l'état civil, le divorce, la reconnaissance d'enfant, les pensions alimentaires, la garde des enfants et l'autorité parentale, les difficultés d'exécution des contrats ...) qui sont de la compétence exclusive des tribunaux.

Les litiges avec l'administration ou tout organisme à mission de service public sont renvoyés au défenseur des droits qui s'appuie sur un réseau de délégués.

«Un bon accord vaut mieux qu'un mauvais procès»

Reçoit sur rendez-vous tous les
mercredi après-midi, à l'adresse suivante :

C.C.A.S.

38, Avenue de Tournamy
06250 MOUGINS



04 92 92 48 00



Exposition janvier avec F. SIM, artiste peintre et Michèle Muller, céramiste.



Jérôme Viaud en visite à Piste d'Azur

Le 8 janvier, Jérôme Viaud, président de CAPG est venu visiter les installations de l'école de cirque et découvrir les activités proposées.



Exposition de photographie sur le thème glamour, en février avec les résidents du CAJ La Siagne.



Concert de Jazz le 3 février

Belle réussite pour ce concert de Jazz proposé par l'ACVS, avec Viale Quartet, Nomad Quartet, Deborah de Blasi et Taschini Quartet



11^e Journée de la pêche et de l'environnement

Plus de 1 000 personnes ont visité cette exposition organisée par l'Association «des pêcheurs de basse Siagne» le 4 mars à l'ECS. Stands de vente de matériels neufs et d'occasion, démonstrations, tombola... ont été les ingrédients d'un salon réussi.

Jean Philippe Pierrat, président de l'AAPPMA milite aussi pour la préservation de l'environnement en organisant le nettoyage des berges de la Siagne par des bénévoles.

Prochain rendez-vous le **29 avril à La Roquette** (voir page 20)

SPÉCIAL SENIORS

ATELIERS BOUGER MIEUX

Une douzaine de séniors ont pu profiter de l'atelier «Bougez mieux» organisé par FFEPGV et offert par la CARSAT.

A l'espace culturel et sportif du val de Siagne, pendant 12 semaines, ils ont sous la houlette de Mme Jany-Claude Haby, animatrice EPGV, appris à maintenir leur autonomie et leur équilibre, prévenir les chutes.



Repas du Nouvel an

REPAS DE NOUVEL AN CCAS

Repas succulent concocté par l'équipe de la cuisine et son chef Joël Schwartz, musique endiablée d'azur musique de Cyril Rongère, service efficace par des bénévoles de "Roquettons ensemble" et du CCAS. Le traditionnel repas des seniors de janvier a été un succès.



Equipe de service au repas du Nouvel an

CRÉATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN



Les élus des quatre collectivités étaient réunis à Antibes.

Quatre communautés d'agglomérations se sont regroupées dans un «Pôle métropolitain». Il s'agit d'une entité qui permet de gérer en commun les dossiers transversaux comme les transports, les déchets, l'énergie... pour y apporter une réponse collective.

La structure qui regroupe les communautés d'agglomérations du Pays de Grasse, de Cannes - Lérins, d'Alpes d'Azur et la CASA a été portée sur les fonds baptismaux à Antibes le 8 février. Pas d'administration prévue, une présidence tournante, pas de budget propre (chaque collectivité assume ses dépenses), cette structure est donc une instance à coût zéro.

La mise en commun de l'achat et de la mise en place des bornes de recharge pour les véhicules électriques, qui a permis d'obtenir des prix plus compétitifs est un exemple des économies réalisables en mutualisant les dossiers. La mutualisation des lignes de transports en commun pourra apporter des réponses mieux adaptées aux besoins des administrés.

VALR vous tiendra informés des avancées de cette nouvelle entité.



Visite du centre de tri du S.M.E.D.



Les samedis 17 février et 17 mars, une quarantaine de Roquettans ont visité le centre de tri du SMED aux Tourradas. Ils ont été impressionnés par la haute technologie mis en œuvre dans ce centre, qui trie plus de 600 tonnes de tri sélectif par jour pour tout le département.

Les emballages que vous jetez dans les sacs ou bacs jaunes sont rétriés dans cette usine ultra moderne pour être revendus à des entreprises de recyclage. Trieurs optiques, cribles balistiques, souffleries, trommels permettent de sélectionner les papiers, flacons en plastique, cartons, alors que les

canettes en métal sont captées par des aimants ou des courants de Foucault pour celles en aluminium. Trois kilomètres de tapis transportent les déchets à travers ce dédale technologique, avant de finir par un tri manuel en fin de parcours.

«Tous ces plastiques sont récupérés, c'est une attitude vitale pour la mer qui en est le dépotir final» nous dit J. Bossu, président de l'association botanique. Et d'insister «tous les matériaux triés sélectivement sont recyclés et revendus, ce qui évite d'avoir à extraire des matières premières non renouvelables (pétrole, minerais...) et crée des recettes et des emplois»...

«La visite du centre de tri du SMED est très impressionnante et instructive, elle nous a sensibilisés sur la place que peuvent occuper les déchets dans l'économie circulaire» nous dit Bernard un administré. «Les explications du processus de recyclage nous ont permis de comprendre, d'une part l'intérêt du tri sélectif et d'autre part son enjeu sur le plan social et économique » rajoute Brigitte, déléguée de quartier «et ça a tordu le cou à la rumeur disant que finalement tous les déchets sont re-mélangés, bonne excuse pour ne pas trier».

Faut-il séparer les matériaux différents ?

Les automates savent trier des matériaux séparés, mais sont incapables de reconnaître un pot de yaourt glissé dans une boîte de conserve. Il faut donc séparer les différents matériaux dans le tri. Par exemple les bouteilles en plastique ne sont pas de la même nature et ne se recyclent pas de la même façon que les bouchons. L'idéal est donc de les séparer dans le sac de collecte et par principe ne pas assembler des matériaux différents.

RAPPORTEZ VOS BOUCHONS EN MAIRIE

Dans le sas d'entrée de la mairie, vous trouverez 3 containers : pour les bouchons plastiques, les bouchons de liège et les piles usagées. Une fois récupérés, les bouchons sont stockés et revendus à un liègeur ou un plasturgiste. Ils sont alors broyés pour être recyclés et utilisés comme isolant phonique et thermique ou fibre textile. L'intégralité de cette vente est reversée aux unités de recherche sur le cancer par France Cancer.

En rapportant vos bouchons, vous faites un geste éco citoyen et contribuez à une action humanitaire. Un must !



DÉBROUSSAILLEMENT

Débroussailler : une obligation vitale

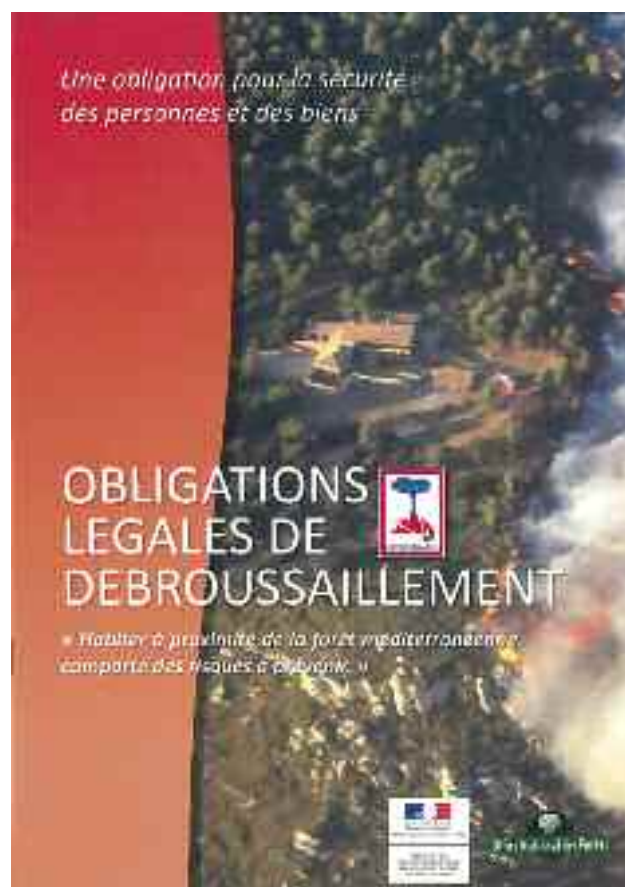
Notre département est soumis à un risque élevé d'incendie de forêt. L'été dernier a été particulièrement sec et c'est un miracle qu'il n'y ait pas eu d'incendies de grande ampleur. La mesure la plus efficace pour éviter que les incendies touchent les zones habitées, c'est le débroussaillage des parcelles.

Le débroussaillage, ce n'est ni le défrichage, ni l'abattage des arbres, mais la suppression de la végétation sèche, des arbustes, des végétaux secs entreposés dans le terrain. Bref de tout ce qui peut alimenter un feu à proximité des zones habitées. Elle est obligatoire dans un rayon de 50 m des habitations en zone bleue et de 100 mètres en zone rouge.

Les obligations de débroussaillage ont déjà fait l'objet de nombreuses publications dans VALR (voir N° 61, 65, 73), sur le site de la mairie et dans le guide pratique. Monsieur le Préfet, dans un courrier du 12 février a attiré l'attention des maires sur ce risque élevé et prévenu qu'il allait demander à l'ONF et aux mairies de contrôler plus activement cette action. (Risque de contravention : 135 €)

Le printemps est la période idéale pour débroussailler les terrains sensibles, n'attendez pas le contrôle (et la contravention) pour le faire. Une brochure explicative est disponible en mairie et sur le site internet :

www.laroquettesursiagne.com > vie locale > réglementation



A. L. S. H. (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENTS)

A.L.S.H. : des vacances d'hiver animées

Pendant les vacances d'hiver 2018, le centre de loisirs «Les Petits Loups» s'est déroulé à l'Ecole Saint-Jean avec une moyenne de 80 enfants par jour. Deux thèmes ont été choisis, «Le monde de la magie» pour les 3 à 5 ans et «Le cirque fait son carnaval» pour les 6 à 12 ans. La direction a été assurée par Fabrice Vanni et Nicolas Longo.

La première semaine, la neige a bouleversé nos prévisions de sorties et particulièrement la sortie neige à Gréolières a dû être annulée en raison de chutes de neige !

Les enfants ont participé à de multiples activités comme la création d'un chapeau et d'un lapin magique, d'un magicien, d'un clown, d'accessoires pour se déguiser et de nombreuses autres activités.

Une grande kermesse a été organisée par les plus grands pour divertir les plus petits. Un spectacle circassien a été aussi entièrement créé par les 6/12 ans ainsi qu'un théâtre d'improvisation. Ils ont aussi éveillé leurs connaissances culinaires grâce notamment à la confection de gâteaux et de crêpes.



Concernant les sorties extérieures, les enfants ont fait de la luge à Gréolières et se sont aérés à la «base nature» de Fréjus.

Plusieurs petites fêtes ont été organisées pour célébrer le carnaval et réunir les enfants tout en s'amusant autour de goûters collectifs.



FORMATIONS GRATUITES AU JARDINAGE

Afin de vous aider à perfectionner vos connaissances, le Pays de Grasse vous propose en 2018 un programme de formations au jardinage écologique de 16 ateliers pratiques et gratuits dispensés au sein de son réseau des jardins collectifs.

Ne manquez pas les 4 premiers ateliers pédagogiques en avril et profitez-en pour découvrir notre belle région.

Samedi 7 avril : «Mise en pratique au rucher !»

Rucher d'Escragnolles de 9 h 30 à 12 h 30

«Ouverture et observation d'une ruche. Comprendre son fonctionnement, ses habitants et ses produits. Réalisation d'une récolte de pollen frais.»

Samedi 14 avril : «Produire ses semences biologiques»

Jardins du Musée International de la Parfumerie (Mouans-Sartoux) de 10 h 00 à 13 heures.

«Découverte des semences potagères biologiques d'intérêt et apprentissage des techniques de conservation suivis d'une mise en pratique de semis en caissettes et d'échanges de graines.»

Samedi 21 avril : «Les oiseaux, auxiliaires des jardins»

Jardins familiaux Ratatouille (Saint-Cézaire-sur-Siagne) de 9 h 30 à 12 h 30

«Alliés de taille pour le bon équilibre du jardin et l'éradication de nombreux nuisibles, favorisez la présence des oiseaux en apprenant à réaliser différents aménagements simples.»

Samedi 28 avril : «Qui sont les pollinisateurs ?»

Espace jardiné de Roquevignon (Grasse) de 9 h 30 à 12 h 30.

«Venez découvrir la diversité des espèces de papillons et des autres insectes pollinisateurs, et participez au SPIPOLL, un programme de science participative de suivi de ces espèces.»

À LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ DE NOS VILLES.

Le Pays de Grasse, en partenariat avec l'association Planète Sciences Méditerranée, poursuit pour l'année 2018 le dispositif ludique et éducatif «Sauvages de ma rue», pour (re)découvrir les plantes sauvages de nos villes ! Ce programme de science participative consiste à valoriser la richesse de la biodiversité urbaine.

Aux côtés d'un animateur, et équipés de l'application smartphone et du guide de reconnaissance, explorons 4 communes à la recherche de cette nature qui nous entoure :

Samedi 14 avril :

9h à 12 heures - Mouans-Sartoux

14 h à 16 heures - Le Tignet

Samedi 21 avril :

9h à 12 heures - Auribeau-sur-Siagne

14 h à 16 heures - La Roquette-sur-Siagne

Tout public – **GRATUIT**

Aucune connaissance en botanique nécessaire

Apporter votre smartphone !



Nombre de places limité - Inscription obligatoire
Service Education au Développement Durable du Pays de Grasse
edd@paysdegrasse.fr - Tel : 04 97 05 22 58.
Renseignements : www.paysdegrasse.fr

UNE BRIGADE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Un des charmes de notre commune, c'est son urbanisation modérée et son ambiance verdoyante.

En un mot : **son environnement.**

Or, ce dernier est parfois mis à mal par une infime minorité d'administrés, qui n'entretiennent pas leur terrain, qui occasionnent des dépôts sauvages, ou jettent des débris sur la voie publique... Quand il n'est pas mis en danger par ceux qui laissent déborder leur haie, ne débroussaillent pas leur parcelle, au risque de propager des incendies ou ne nettoient pas leurs vallons, en augmentant le risque d'inondation de tout un secteur.



L'équipe des A.S.V.P. au service de l'environnement

Pour préserver notre environnement commun, la municipalité vient de créer la brigade de l'environnement, en fixant une nouvelle mission à l'équipe de trois ASVP. L'objectif est qu'ils deviennent les interlocuteurs privilégiés de la population pour tout ce qui concerne notre environnement.

Leur mission sera donc de contrôler lors de leurs patrouilles, les situations pouvant dégrader l'environnement, d'informer les administrés sur les risques et éventuellement de verbaliser les réfractaires. Cela concerne aussi les conseils relatifs à la collecte des déchets, quand sortir son container ? Comment le remplacer s'il a été endommagé ? Comment participer à la collecte sélective des déchets alimentaires ? Obtenir un composteur ?

Cette brigade, qui a l'avantage de parcourir quotidiennement notre commune, sera donc l'organe de proximité destiné à améliorer l'environnement et la sécurité de tous.

Dépôts sauvages, containers ventouses en bord de route, haies débordantes, débroussaillage non réalisé, vallons non nettoyés, incivilités en tout genre (jets de débris sur la voie publique, déjections canines, tags...) seront du ressort de cette brigade en matière de conseils, d'explications... et de sanctions pour les irréductibles.

Notre environnement, c'est notre bien à tous, protégeons le.

Renseignements environnement

Services habilités :

Exhaussements de terrains, déboisement :
service urbanisme 04 92 19 45 07

Obligations de débroussaillage ou de nettoyage des vallons :

Service sécurité 04 92 19 45 00 poste 162

Conseils collecte des déchets, encombrants :

Brigade de l'environnement **04 93 93 28 27**

brigade.environment@laroquettesursiagne.com

Club Leï Messugo

Pour cette rentrée 2018, les adhérents se sont réunis à l'occasion de 2 manifestations, celle du loto du 8 février qui s'est clôturée par la dégustation de savoureuses crêpes faites maison et celle du 22 février lors du repas publicitaire offert par la Société Florilège.



SORTIE à LA BARBEN (près d'Aix en Provence) JEUDI 24 MAI

Le club Leï Meissugo vous invite à participer à cette journée :

- visite du Château (avec guide)
- visite du Zoo (120 espèces animales).
- apéritif, suivi d'un repas barbecue servi à table.

Participation: **adhérents : 65€**, non adhérents: 70 €.

Renseignements ou inscriptions (avant le 27 avril):

Rosette Beltrando - tél: **06 71 24 36 59**



Fête Patronale St Georges

Parking des Chichourliers - Village

9 h 30 - messe église du Village

10 h 00 - activités et jeux pour enfants, organisés par l'association «Les P'tits Templiers» à la Maison des associations

- ouverture des stands de jeux de fête foraine (pêche aux canards, etc...)

12 h 00 - apéritif d'honneur sous le chapiteau (parking des Chichourliers)

13 h 00 - repas (entrée, daube-polenta, salade, fromage, dessert)

Après-midi dansant

Réservation repas obligatoire

Animations Roquette

06 64 89 98 73

(tarifs : 21 € adultes, 12 € pour les - de 10 ans)



Exposition des Salades Sauvages

Cette année encore, la manifestation a connu un grand succès. En effet plus de 200 personnes ont visité l'exposition ou ont participé aux «sorties cueillettes» sur le terrain le samedi et le dimanche.

Malgré la sécheresse de 2017, qui a contrarié la germination de quelques espèces annuelles, par exemple le chou de chien ou le centranthe chausse-trape, l'association a pu rassembler et exposer deux cent onze espèces différentes. Quarante-deux doublons et leurs racines ont été présentés, pour éviter les confusions, ce qui représente 253 plantes identifiées et étiquetées.

Un grand merci à la formidable équipe de bénévoles de l'ABMS, qui fait honneur à notre village en organisant ces expositions aussi passionnantes qu'instructives.

Ils vous donnent rendez-vous les **22 et 23 septembre** pour l'exposition «Fruits sauvages et champignons».



Concours de chant

«The Roquet'Voice»

Les inscriptions à cette 3^e édition du concours de chant «The Roquet'voice» sont lancées. Ce concours est ouvert à tous les amateurs de 10 à 80 ans. Le dossier d'inscription est à retirer en mairie ou à télécharger sur notre site internet www.laroquettesursiagne.com.

La date limite de dépôt du dossier d'inscription est fixée au **vendredi 8 juin 2018**, au plus tard.

Les candidats seront départagés lors d'une audition sur la scène et devant un public à l'occasion de la **Fête de la musique, le jeudi 21 juin 2018**.



CARNET - Janvier à février 2018**NAISSANCES**

AGNELLI Anaïs
BEKTAS Eymen
BLOCH Aline
BRUNEAU COSTELLO Hugo
EVRARD Noé
FAUVET Mayan
GHEORGHE Ana
GOMEZ Jules
LALOUILLE Owen
PULTRINI Charlize

**Décès**

BELTRANDO épouse MARCHISIO Marie
BRUNEL épouse JEANNINGROS Denise
LASCHON André Paul
STAHLBERGER Michel
TICHOUX Michel
TSAKKIRIS veuve VITIRITTI Marulli
VIVALDO épouse TOSELLI Josiane

MONTAGN'HABITS : Recyclage et insertion

Cette association d'insertion redonne une chance à des jeunes en grande difficulté sociale, en collectant les habits dans les bornes bleues et les triant dans le centre de tri de Saint Auban. Nous disposons de 6 bornes bleues dans la commune.

Le linge est soit revendu, soit recyclé après découpage en chiffons ou en isolant s'il n'est pas récupérable. Rien que pour la Roquette, le tonnage récupéré est passé de 25 tonnes en 2009 à plus de 30

tonnes en 2017. Ce recyclage permet de financer en partie les emplois et de contribuer à faire baisser les tonnages de déchets à enfouir ou à incinérer.

**FORUM DE L'ENFANCE**

Cette année le Forum de l'enfance se déroulera le **mercredi 30 mai de 15 h à 18 heures** à la **Base de Loisirs**.

Les élus et les exposants répondront à toutes les questions que vous pouvez vous poser concernant l'accueil de l'enfant dans notre commune.

De nombreux ateliers, animations et stands d'information vous accueilleront et permettront à vos enfants de passer un moment convivial, avant le goûter de clôture de la manifestation.

Vous pourrez également retirer les dossiers d'inscription pour la prochaine année scolaire (cantine, ALSH, et périscolaire).

**BENNE DES ENCOMBRANTS**

La benne destinée à récupérer les encombrants, **uniquement des particuliers** (hors gravats et matériaux de construction) est placée en face du 845 boulevard du 8 mai. Afin d'éviter les dépôts par les professionnels, elle sera désormais mise en place, sous contrôle d'un employé municipal.

7 h 30 à 9 h 30 les mercredis des semaines paires, soit les 4 et 18 avril et les 2, 16 et 30 mai.

**QUALITÉ DE L'AIR - AIR PACA**

Pour tout savoir sur l'air de la commune (qualité de l'air du jour, prévisions, etc...) rendez-vous sur notre site internet

www.laroquettesursiagne.com
-> vie locale -> environnement
ou sur le site de l'association AIR PACA www.airpaca.org

**FIBRE OPTIQUE**

Lors de notre dernier article (VARL n° 83) nous vous avons expliqué que le déploiement de la fibre commencerait par les canalisations souterraines et que le réseau aérien se ferait plus tard car des accords particuliers et des études sur la résistance des poteaux actuels étaient à faire. Actuellement le réseau souterrain est terminé, les armoires sont en place et le déploiement aérien a commencé ; dans certains quartiers toutes les prises ont été réalisées.

Où en est-on dans les quartiers ?

Quartiers	% de prises déployées
Village	83 %
Mimoseraie- Bastides	100 %
Roques	70 %
Saint-Jean	100 %
Dandon	51 %
La plaine	0 %
Mairie- Pont-Neuf	90 %

A présent, 728 logements de la commune sont éligibles à la fibre. Fin 2018, ce sera 1 200 logements qui le seront.

Maintenant il faut attendre la phase commerciale de l'opération. Elle se fera au cours du troisième trimestre 2018. Certains d'entre vous qui sont en copropriété, ont reçu une lettre de l'opérateur SFR chargé des travaux d'infrastructure, vous demandant si vous désiriez la fibre, ce n'est pas un engagement commercial mais c'est uniquement pour déployer le réseau au plus près de vos appartements ou de vos villas.

Lors de la commercialisation, dernier trimestre 2018, tous les opérateurs, et pas seulement SFR, seront en mesure de vous proposer un abonnement à la fibre.



CLIINK : Triez le verre et recevez des cadeaux



Aujourd'hui sur le territoire du Pays de Grasse, le tri du verre répond à trois enjeux majeurs : économiser nos ressources naturelles, faire des économies et financer la Recherche contre le cancer.

A partir de fin-mai, trier vos bouteilles, pots et bocaux en verre vous permettra de gagner des bons de réduction dans vos commerces de proximité.

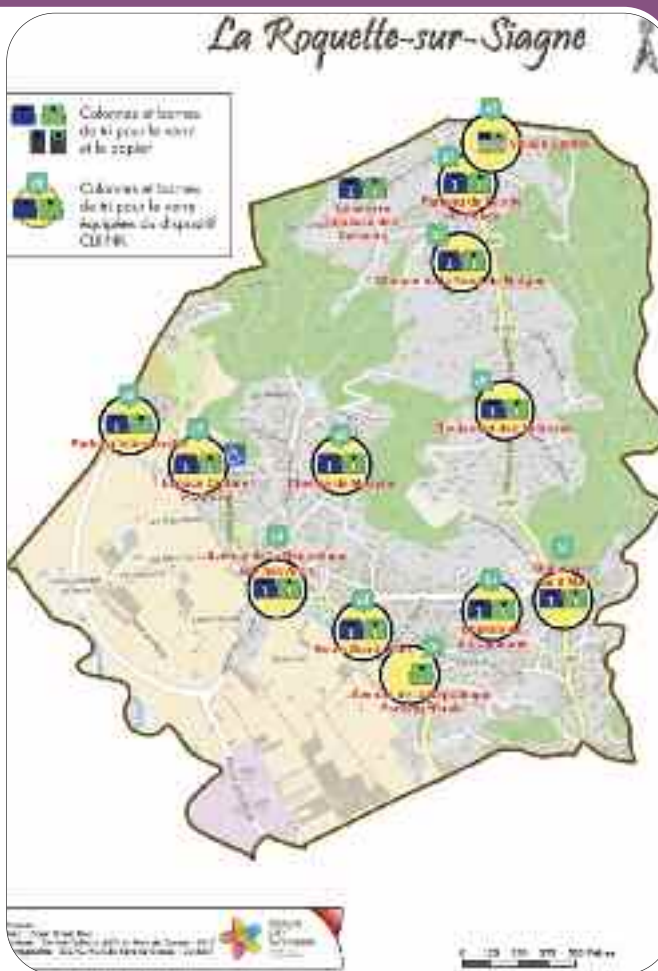
Dans le cadre de son plan d'amélioration du recyclage du verre, le Pays de Grasse est en effet la première collectivité en France à déployer sur son territoire le dispositif **CLIINK**, un système ultra moderne d'incitation et de récompense de votre geste de tri sélectif !



Comment ça marche ?

Sur 12 communes du Pays de Grasse, 130 colonnes à verre vont être équipées du dispositif et seront accessibles à tous les habitants, dont 12 sur les 13 de la commune de La Roquette-sur-Siagne.

1. Récupérer votre carte au Point Info Tourisme
2. Créer votre compte utilisateur soit sur le site www.cliink.com grâce au numéro de votre carte, soit en téléchargeant directement l'application gratuite pour Smartphone.
3. Toutes les bornes à verre de la Roquette seront équipées, sauf celle du cimetière.
4. Connectez-vous à la borne avec votre carte d'accès, ou avec l'application pour Smartphone.
5. Dès l'allumage du signal lumineux, vous pouvez introduire vos bouteilles, pots et bocaux en verre. Pour chaque emballage en verre correctement déposé, 1 point vous est attribué.



Vous pourrez consulter enfin vos points sur le site www.cliink.com, et faites-vous plaisir en vous rendant chez l'un des 120 commerçants et e-commerces partenaires, ou en faisant un don à l'association partenaire de votre choix !

Avec CLIINK, le Pays de Grasse donne de la valeur à votre verre et vous fait gagner des cadeaux !
Rendez-vous au Point Info Tourisme pour retirer votre carte ou directement sur www.cliink.com pour vous inscrire.

Désormais, je trie, je gagne !

RENSEIGNEMENTS : Service Collecte du Pays de Grasse
0800 506 586 - cliink@paysdegrasse.fr

POINT INFO TOURISME

Médiathèque St Jean
888 avenue de la République

*Mardi au vendredi
de 10 h à 18 heures
Samedi de 10 h à 13 h
Tél. 04 92 19 10 60*



Cet espace a pour but de favoriser le débat démocratique en donnant la parole aux différentes listes représentées au sein du conseil municipal, chacun pouvant ainsi exprimer ses différents points de vue. **Les différentes listes s'expriment sous leur responsabilité**, dans le cadre des dispositions prévues par la loi n°2002-276 du 27/02/02 relative à la démocratie de proximité, dans le respect du Code général des collectivités territoriales, du Code électoral et du droit de la presse.

Chères Roquetannes, Chers Roquetans,

SUPPRIMER LA TAXE D'HABITATION : UNE BONNE IDÉE ?

L'annonce de la suppression d'une taxe est toujours une bonne nouvelle, pour une raison très simple : c'est qu'en France nous en payons beaucoup trop ! Il faut donc se poser la bonne question : pourquoi en payons-nous autant ? Et la réponse est aussi simple que la question : parce que la dépense publique est trop importante.

En France, nous avons 5,5 millions de fonctionnaires pour 67 millions d'habitants (soit 8,2 fonctionnaires pour 100 habitants, en Allemagne il y en a 4 millions pour 82 millions d'habitants, soit 4,8 fonctionnaires pour 100 habitants. Est-ce que l'Allemagne est moins bien administrée que la France ??? La masse salariale de la fonction publique d'Etat est passée de 116 à 121 milliards d'euros en 5 ans, pesant toujours plus lourd dans le budget et imposant la recherche de nouvelles recettes, donc de nouvelles taxes. Le contraire de ce qu'il faudrait faire !

Donc, pour supprimer une partie des charges salariales et la taxe d'habitation aux salariés, l'Etat a choisi d'augmenter la CSG, plutôt que de diminuer ses dépenses. Il s'agit d'une injustice majeure car, cela fait reposer l'effort sur une catégorie : les retraités, dont en prime, une grande partie subira la double

peine en ne bénéficiant pas de la suppression de la taxe d'habitation, puisque considérés trop aisés. On oublie au passage que les mêmes retraités ont travaillé deux fois plus qu'aujourd'hui : pas de 35 heures, pas de RTT, pas de 5 semaines de congés... Contribuant eux à payer les retraites de leurs anciens.

Non seulement, la suppression de la taxe d'habitation est injuste, mais elle aura des effets psychologiquement néfastes. Cette taxe servait principalement à financer les services offerts par les communes à la population : écoles, garderies, équipements et entretien des biens communaux, investissements... Les administrés pouvaient juger de l'utilisation de leur argent et donc en tant que «payeur» modérer leurs exigences. Demain, l'administré sera totalement déconnecté du financement et donc tenté de demander toujours plus (c'est pas moi qui paie...)

Enfin, l'expérience a montré que quand l'Etat s'engage à rembourser aux communes le montant d'une taxe, il le fait la première année, et gèle ensuite ce montant. Les communes touchent le même montant de l'ex taxe professionnelle en 2018 qu'en 2010 quand elle a été supprimée...

Donc, la suppression de la taxe d'habitation est injuste, désresponsabilisante et mettra un peu plus en péril les finances des communes. C.Q.F.D.

L'équipe majoritaire

Chères Roquetannes, Chers Roquetans,

Celles et ceux qui lisent la presse quotidienne de notre région ont pu lire de nombreux articles-interview de nos élus communaux dans Nice-Matin, démontrant les différentes idées que nous pouvons avoir quant à la gestion de notre commune, sur le fond mais aussi sur la forme.

En ce qui me concerne, lors de mon interview dans Nice-Matin, je n'ai attaqué personne et j'ai expliqué notre situation au sein du conseil municipal, les points qui pouvaient être améliorés et les perspectives pour le futur.

En réponse, j'ai eu le droit de la part du maire actuel à une avalanche de propos indécents (voir diffamatoires), sur lesquels je ne reviendrai pas afin de préserver un débat serein et constructif, plutôt que la polémique dont les Roquetans n'ont pas besoin.

Pour sa part monsieur S. Koziello a lui aussi réagi de façon quelque peu brutale à mon égard dans Nice-Matin.

Cela démontre qu'il est difficile d'entrevoir un travail en équipe pour le futur de notre commune et c'est bien regrettable.

Mais quels sont les thèmes qui sont au cœur des préoccupations des Roquetans ? :

- une inquiétude sur la fiscalité du fait des décisions gouvernementales mais aussi du choix de la majorité municipale.
- une inquiétude sur la sécurité du quotidien, avec la recrudescence des vols et ce malgré les efforts de notre police municipale et de la Gendarmerie.
- une inquiétude sur le plan scolaire avec le collège de Pégomas, et la répartition des collégiens à la prochaine rentrée.
- une attente forte au village avec le projet Ferragnon, dont la présentation finale a été plusieurs fois reportée et qui devrait être présentée en avril aux Roquetans.
- un besoin très fort de concertation en amont des projets importants, afin d'éviter des conflits et obtenir le plus grand consensus possible.

Comment répondre à ces interrogations?

Tout d'abord en instaurant un respect mutuel mais aussi par l'écoute, le dialogue et la prise en compte d'avis différents.

Nous devons toutes et tous avoir comme seul objectif la qualité de la vie sur notre territoire et travailler pour son futur.

Ensemble la tâche sera plus facile.

«**L'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain**» (Victor Hugo)

«Unis pour La Roquette» et ses représentants au conseil municipal.
Christian Ortega, Colette Blanchard, Raymond Albis, Marie-Danièle Leroy, Rudy Morand - ortegalaroquette2014@gmail.com

Chères Roquetannes, Chers Roquetans,

L'équipe de «J'aime La Roquette» ne nous avait toujours pas fourni de texte au moment de l'impression.

Stanislas Koziello et son équipe de «J'aime La Roquette»

Avril 2018

EXPOSITION DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

FABIENNE ROUSSEAU, peintre
EMMANUELLE ESMIOL, mouleur-sculpteur

du 3 au 30 avril

lundi au vendredi de 8 h à 16 h

Vernissage vendredi 6 avril

à 18 h 30 - mairie - salle des mariages



LOTO de la «PÉTANQUE ROQUETTANE»

Samedi 7 avril à 14 h 30

Espace Saint-Jean

Salle des Marronniers

Renseignements : **06 12 35 83 48**

THÉÂTRE MUSICAL «FLON-FLON»

Samedi 7 avril à 20 h 30

Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne - 1975 av. de la République

Association Culturelle du Val de Siagne - **04 92 19 09 50**

www.acvalsiagne.fr



CONCERT des ELÈVES et des PROFESSEURS SIAGNE MUSIC

Dimanche 8 avril à 18 heures

Médiathèque -

888 avenue de la République

siagne-music@orange.fr

CONFÉRENCE - DÉBAT TUTELLE

Jeudi 12 avril à 18 h 30 (voir page 8)

Espace Saint-Jean -

salle des Marronniers

Renseignements : **06 62 46 12 37**

mireille.rousseau@gmail.com

ACTION AU PROFIT DU REFUGE DE L'ESPOIR (SPA DE FRANCE)

Dimanche 15 avril à 14 h 30

Médiathèque Saint-Jean

888 avenue de la République



FÊTE PATRONALE de la SAINT-GEORGES

Dimanche 22 avril à partir de 9 h 30

Parking des Chichourliers (village)

voir programme détaillé page 16

Renseignements : **06 64 89 98 73**

CONCERT de CHORALES au profit de l'association Réтина France

Dimanche 22 avril à 18 heures

Espace Culturel et Sportif

1975 av. de la République

siagne-music@orange.fr

Mai 2018

EXPOSITION DE CRÉATIONS EN MATÉRIAUX RECYCLÉS

ELODIE BIOT et VÉRONIQUE MIALHE

du 2 au 31 mai

lundi au vendredi de 8 h à 16 h

Vernissage vendredi 4 mai

à 18 h 30 - mairie - salle des mariages

COMMÉMORATION 8 MAI 1945

Mardi 8 mai

11 h - Stèle Interalliés (ch. de la Commune)

11 h 30 - Monument aux Morts

(Place Makovski - Village) suivie d'un apéritif.

FESTIVAL DE CIRQUE

LA PISTE AU SOLEIL

du 17 au 21 mai

Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne - 1975 av. de la République

Piste d'Azur - **04 93 47 42 42**

contact@pistedazur.org

FORUM DE L'ENFANCE

Mercredi 30 mai à 15 h (voir page 17)

Base de Loisirs

avenue de la République

Mairie - Service de l'Enfance

04 92 19 45 00



Juin 2018

THÉÂTRE «PETIT DÉJEUNER

COMPRIS» comédie de Christine Reverho

Vendredi 1^{er} juin à 20 h 30

Médiathèque St Jean

888 avenue de la République

Compagnie Antonin Artaud

contact@compagnie-antonin-artaud.com



Nettoyage des berges de la Siagne

Organisé par l'association des pêcheurs de basse Siagne le

Dimanche 29 avril 2018

Rendez-vous à 8 h 30 - parking de

l'Espace Culturel et Sportif -

1975 avenue de la République

(prévoir bottes et gants)

Renseignements et inscription :

06 60 10 65 40